

FDS pour le lubrifiant Victaulic®

(Fiche de données de sécurité)



1.0 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale : Lubrifiant Victaulic

1.2. Utilisations de la substance/du mélange pertinentes, identifiées et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Prescriptions d'usage industriel/professionnel : Industriel. Usage professionnel uniquement.

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant pour raccord de tube. Usage professionnel uniquement.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations supplémentaires

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité (FDS)

Fournisseur

Victaulic Europe BVBA

Prijkelstraat 36

B-9810 Nazareth, Belgique

Numéro de téléphone : +0032 9381 1500 E-

mail : viceuro@victaulic.com

Site internet : www.victaulic.com

Fabricant

JTM Products, Inc.

31025 Carter Street

Solon, OH 44139

Numéro de téléphone : 001-1-440-287-2302

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

En cas d'urgence chimique : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, CHEMTREC® intervient 24H/24 :

Europe/International : 00-1-703-741-5970 (appels en PCV acceptés) É.-U./Canada : 1-800-424-9300

2.0 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange porte la mention H319. C'est une substance irritante pour les yeux de catégorie 2

2.1.2. Effets néfastes physiques/chimiques, sur la santé humaine et l'environnement

Pas d'informations supplémentaires

TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX ÉVENTUELLES NOTIFICATIONS À LA FIN DE CE DOCUMENT CONCERNANT L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE OU L'ASSISTANCE RELATIVES AU PRODUIT.

Réf. système		Endroit	
Soumis par		Date	

Section spéc.		Paragraphe	
Approuvé par		Date	



2.0 IDENTIFICATION DES DANGERS (Suite)

2.1.4. Autres informations

Pour consulter l'intégralité des mentions H, voir la Rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



Mention : **Avertissement**

Mention de danger :

H319 : Provoque une grave irritation des yeux

Conseils de prudence :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, et si la manipulation est simple à réaliser, retirer les lentilles de contact. Poursuivre le rinçage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin.

2.3. Autres risques

Sans objet

3.0 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acides gras, huile végétale, sels de potassium	(N° CAS) 61790-44-1 (n° EINECS) 262-993-9	77.3	H319
Propylène glycol	(N° CAS) 57-55-6 (n° EINECS) 200-338-0	14.6	Non classé
Mica substance soumise une/des limite(s) d'exposition professionnelle dans certains pays (AT, BE, BG, CZ, ES, GB, IE, IT, PT, SK)	(N° CAS) 12001-26-2	8	Non classé

Pour consulter l'intégralité des mentions H, voir la Rubrique 16

4.0 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIÈRE URGENCE

4.1. Description des mesures de première urgence

Généralités	: Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Après inhalation	: L'inhalation de ce produit ne devrait pas présenter de danger.
Contact avec la peau	: Enlever les vêtements souillés. Nettoyer délicatement la peau à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	: Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, et si la manipulation est simple à réaliser, retirer les lentilles de contact. Poursuivre le rinçage.
Après ingestion	: Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités	: Dans des conditions normales d'utilisation, le produit ne devrait pas présenter de danger important pour la santé.
Après inhalation	: L'inhalation de ce produit ne devrait pas présenter de danger.
Contact avec la peau	: En cas d'utilisation prolongée/répétée, des irritations sont possibles.
Après contact avec les yeux	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Après ingestion	:: Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

4.3 Indication de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

En cas de malaise, consulter un médecin.

5.0 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens d'extinction appropriés à l'incendie.
Moyens d'extinction inappropriés d'eau de forte puissance	: Ne pas utiliser de jet d'eau de forte puissance. L'utilisation d'un jet risque de propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie températures élevées.	: Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.
Risque d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse ne se produira.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie	: Être prudent lorsqu'il s'agit d'un incendie d'origine chimique.
Consignes de lutte contre les incendies brouillard d'eau. Protection pendant l'incendie protection approprié,	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Protection pendant l'incendie protection approprié, y compris une protection respiratoire.

6.0 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Mesures d'ordre général : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non formé aux situations d'urgence

Équipements de protection : Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

6.1.2. Pour les services de secours

Équipements de protection : Équiper l'équipe de nettoyage de protections appropriées.

Procédures d'urgence : Aérer le lieu.

6.2. Précautions environnementales

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts et le réseau d'eau public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Absorber et/ou contenir le liquide répandu à l'aide d'une matière inerte, puis le placer dans un contenant adapté.

Méthodes de nettoyage : Recueillir immédiatement le liquide répandu et le jeter avec précaution.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 8.

7.0 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et d'autres parties exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et renouveler l'opération au moment de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter les réglementations applicables.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Lubrifiant pour raccord de tube. Usage professionnel uniquement.

8.0 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Acides gras, huile végétale, sels de potassium (CAS 61790-44-1)		
	Valeur limite - Huit heures	Valeur limite - Courte durée
	Aucune établie	Aucune établie
Mica (CAS 12001-26-2)		
	Valeur limite - Huit heures	Valeur limite - Courte durée
Autriche	10 mg/m ³ (aérosol inhalable)	
Belgique	3 mg/m ³	
Danemark	0,3 fibre par cm ³	0,3 fibre par cm ³
Irlande	10 mg/m ³ (fraction inhalable) 0,8 mg/m ³ (fraction respirable)	
Lettonie	4 mg/m ³ (et phlogopite/muscovite)	
Suisse	3 mg/m ³ (aérosol respirable)	
Royaume-Uni	10 mg/m ³ (aérosol inhalable) 0,8 mg/m ³ (aérosol respirable)	
Propylène-glycol (CAS 57-55-6)		
	Valeur limite - Huit heures	Valeur limite - Courte durée
Irlande	470 mg/m ³ (vapeur totale et matières particulaires) 10 mg/m ³ (matières particulaires)	
Lettonie	7 mg/m ³ (matières particulaires)	
Norvège	79 mg/m ³	
Royaume-Uni	474 mg/m ³ (vapeur totale et matières particulaires) 10 mg/m ³ (matières particulaires)	

Source : Valeurs limites de GESTIS International : <http://limitvalue.ifa.dguv.de/>

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Ne devrait pas dépasser le niveau d'exposition admissible s'il est utilisé aux fins prévues. Des fontaines de rinçage des yeux d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans l'environnement immédiat. Veiller au respect de toutes les réglementations nationales ou locales.

Équipements de protection individuelle

: Lunettes de sécurité.



Matières composant les vêtements de protection : Ne nécessite aucun vêtement particulier.

Protection des mains : Ne nécessite aucun vêtement particulier.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite aucun vêtement particulier.

Protection respiratoire

: Dans des conditions d'utilisation normale, ne devrait pas dépasser les limites d'exposition.

Complément d'information

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9.0 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de

base État physique	: Liquide
Aspect	: Pâte visqueuse de couleur ambrée
Odeur	: Légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11
Indice d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < 0°C (32°F)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: < 104°C (220°F)
Point d'éclair	: < 104°C (220°F)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,08 (eau = 1)
Densité	: 1,07 kg/L (9.01 lbs/gal) à température ambiante
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Sans objet

9.2. Complément d'information

Teneur en COV	: 146 g/L
---------------	-----------

10.0 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.2. Stabilité chimique

Stable à une température et une pression normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Exposition directe au soleil. Températures extrêmement élevées ou faibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits dont la décomposition est dangereuse

11.0 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur des effets toxicologiques

Toxicité aigüe : Aucune donnée disponible sur le mélange. Des données de toxicité aigüe par voie orale sont disponibles pour le propylène-glycol. Pas de toxicité aigüe.

Propylène-glycol (57-55-6)	
DL50 par voie orale chez le rat	22000 mg/kg
DL50 par voie dermique chez le lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée : Non classé (pH : 11).

Lésions oculaires graves/irritation des yeux H319 : Le mélange est considéré comme une substance irritante pour les yeux selon le Règlement (CE) 1272/2008

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité des gamètes : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé Danger par aspiration : Non classé

Effets et symptômes potentiellement nocifs pour la santé humaine : Dans des conditions normales d'utilisation, le produit ne devrait pas présenter de risque important.

12.0 INFORMATIONS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible sur le mélange. Données de toxicité pour le milieu aquatique disponibles pour le propylène-glycol. La substance n'est pas toxique pour le milieu aquatique.

Propylène-glycol (57-55-6)	
CL50 poissons 1	51600 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèces : Oncorhynchus mykiss [statique])
CE50 Daphnies 1	10000 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèces : Daphnia magna)
CE50 Algue aquatique	19000 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèces : Pseudokirchneriella subcapitata)
CL50 poisson 2	41000 (41000 - 47000) mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèces : Oncorhynchus mykiss [statique])
CE50 Daphnies 2	1000 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèces : Daphnia magna [Statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

Lubrifiant Victaulic	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce mélange. Une estimation du BCF (facteur de bioconcentration) a été calculée sur la base des propriétés physiques et chimiques de la substance propylène-glycol.

Lubrifiant Victaulic	
Potentiel de bioaccumulation	Non établies.
Propylène-glycol (CAS 57-55-6)	
Valeur de calcul du BCF	< 1

12.0 INFORMATIONS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE (Suite)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations supplémentaires

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations supplémentaires

12.6. Autres effets nocifs

Complément d'information : Éviter le rejet dans l'environnement.

13.0 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer les déchets en conformité avec toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

14.0 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux prescriptions ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA

14.1. Numéro O.N.U.

Produit non dangereux au sens des réglementations du transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'O.N.U.

Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Complément d'information : Pas d'informations supplémentaires.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1 Transport terrestre

Pas d'informations supplémentaires

14.6.2 Transport maritime

Pas d'informations supplémentaires

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations supplémentaires

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15.0 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementations européennes

Aucune restriction répertoriée à l'Annexe

XVII du REACH Ne contient aucune substance de la liste des substances candidates REACH

Teneur en COV : 146 g/L

15.1.2. Réglementations nationales

Pas d'informations supplémentaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

16.0 COMPLÉMENT D'INFORMATION

16.1. Date de mise à jour

Mise à jour 11/2017

16.2. Abréviations et acronymes

ADNR : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

ADR : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

AGS : Ausschuss für Gefahrstoffe

CLP : Classification, Labelling and Packaging regulation (Règlement relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage)

DFG : Deutsche Forschungsgemeinschaft

DPD : Dangerous Preparation Directive (Directive relative aux préparations dangereuses)

CE50 : concentration efficace provoquant une réponse médiane chez 50 % des

organismes exposés IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)

OACI : International Civil Aviation Organization (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code (Code maritime international de marchandises dangereuses)

CL50 : concentration létale provoquant la mort de 50 % d'un groupe d'animaux

cobayes PBT : persistent, bioaccumulative, toxic (persistante, bioaccumulable, toxique)

PPM : parts per million (parties par million)

RID : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail)

16.0 AUTRES INFORMATIONS (Suite)

16.2. Abréviations et acronymes

vPvB : very persistent, very bioaccumulative

(très persistante, très bioaccumulable) VOC :

volatile organic compound (composé organique

volatile)

16.3. Sources des données

RÈGLEMENT (CE) no 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et rappelant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement no 1907/2006.

Valeurs limites de GESTIS International : <http://limitvalue.ifa.dguv.de/>

Classification et procédure utilisées pour produire la classification du mélange selon le Règlement (CE) no 1272/2008 :

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008	Procédure de classification
Irrit. pour les yeux 2, H319	Méthode de calcul (acides gras, huile végétale, sels de potassium)

16.4. Mentions H (numéro et texte complet) H319 :

Provoque une grave irritation des yeux

16.5. Conseils techniques

Toujours se reporter aux instructions d'installation associées au produit et à la publication Victaulic 05.02-EU (Fiche de Données de Sécurité du lubrifiant Victaulic) pour une information complète sur les exigences concernant la lubrification. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site victaulic.com

FDS UE (ANNEXE II du REACH)

Clause de non-responsabilité : Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et visent uniquement à décrire le produit en termes de santé, de sécurité et d'environnement. Par conséquent, elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie de toute propriété spécifique du produit.

Responsabilité de l'utilisateur quant au choix et à l'adéquation des produits

Chaque utilisateur assume la responsabilité finale de déterminer l'adéquation des produits Victaulic avec un usage en particulier, dans le respect des normes du secteur et des spécifications du projet, ainsi que des consignes d'utilisation, de maintenance, de sécurité et d'avertissement de Victaulic. Aucune information contenue dans les présentes, ni aucun autre document ou recommandation, conseil ou opinion exprimés verbalement par tout employé Victaulic ne seront réputés modifier, changer, remplacer ou annuler toute clause des Conditions générales de vente standard et du guide d'installation de Victaulic ou de la présente clause d'exonération de responsabilité.

Droits de propriété intellectuelle

Aucune affirmation contenue dans les présentes quant à une utilisation possible ou suggérée de tout matériau, produit, service ou concept ne représente, ni ne doit être interprétée comme un octroi de licence en vertu de tout brevet ou droit de propriété intellectuelle détenus par Victaulic ou l'une quelconque de ses succursales ou filiales et portant sur lesdits concept ou utilisation, ni comme une recommandation pour l'utilisation desdits matériau, produit, service ou concept en violation de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle. Les termes « breveté(e-s) » ou « en attente de brevet » se rapportent à des concepts ou modèles déposés, ou bien à des demandes de brevet relatives aux produits et/ou méthodes d'utilisation, enregistrés aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Remarque

Ce produit sera fabriqué par Victaulic ou selon ses spécifications. Tous les produits doivent être installés conformément aux instructions d'installation et de montage de Victaulic en vigueur. Victaulic se réserve le droit de modifier les spécifications, la conception et l'équipement standard de ses produits, sans préavis ni obligation de sa part.

Installation

Toujours se reporter au manuel d'installation Victaulic ou aux instructions d'installation correspondant au produit à installer. Des manuels contenant toutes les données d'installation et de montage sont fournis avec chacun des produits Victaulic et sont disponibles au format PDF sur notre site www.victaulic.com.

Garantie

Voir la section Garantie de l'actuelle liste de prix ou contacter Victaulic pour plus de précisions.

Marques de commerce

Victaulic et toutes les autres marques Victaulic sont des marques de commerce ou des marques déposées de Victaulic Company et/ou de ses sociétés affiliées, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.